



© Yan Dehais

Le Campignois

Publication communale d'information

Éditée par la Mairie

Le mot du Maire

L'année se termine avec sensiblement les mêmes préoccupations autour de la pandémie. Alors au risque de s'habituer aux formules nouvelles qui malheureusement réorientent nos façons de se rencontrer et déstructurent quelque peu nos engagements relationnels, nous avons malgré tout décidé, en Conseil Municipal, une nouvelle fois de ne pas tenir notre traditionnelle cérémonie des vœux.

Je vous adresserai prochainement un texte qui reprendra ce que je voulais vous énoncer lors de cette rencontre et ainsi vous informer sur la vie de notre commune.

Nous avons également décidé en Conseil Municipal de ne pas organiser le repas des aînés et de mettre de nouveau en place une distribution de colis de fin d'année. Cette pratique, inaugurée l'année passée a donné satisfaction à la plupart.

J'espère vivement que nous allons enfin vaincre ce fléau et ce, grâce à la bonne conduite ensemble autour des gestes barrières, des rassemblements modérés, de l'utilisation maximum des moyens médicaux de lutte...., bref ce dont nous avons tous maintenant largement entendu parlé ou lu.

A très bientôt et bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,

J.Marc BISSON



CEREMONIE DES VOEUX 2022

C'est avec regret que nous vous informons que la cérémonie des vœux 2022 ne pourra avoir lieu vu les conditions sanitaires comme énoncé précédemment.

NOS AINES

Evoqué également, dans le mot du Maire, comme l'année passée un panier sera offert par la Mairie aux personnes âgées de 65 ans et plus. C'est Laurent, du Bar de la pelouse qui s'est fait un plaisir de les préparer.

Vu l'importance de la recrudescence de la covid, il nous paraissait impossible et irresponsable d'organiser le repas des Aînés au printemps prochain.

Nous sommes bien conscients qu'un colis ne remplace pas la convivialité et l'ambiance chaleureuse d'un repas, mais nous espérons vraiment que ce geste vous fera plaisir.

Ces colis seront à retirer à la Mairie



- Le mardi 21 décembre de 14h à 17h
- Le mercredi 22 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les personnes qui ne pourront pas se déplacer devront appeler la Mairie au 02.32.41.02.52 et c'est avec plaisir qu'un élu vous rendra visite.

LE BAR DE LA PELOUSE

NOTRE UNIQUE COMMERCE LOCAL INNOVE !!!

Prochainement Le Bar de la Pelouse mettra à votre disposition des produits frais de type laitage (beurre, fromage, yaourts, lait), un rayon charcuterie. Également seront en vente des produits locaux en circuit court.

Dorénavant, vous pourrez commander aussi votre repas à emporter en téléphonant au :

02.32.41.41.09.

LES TRAVAUX REALISES

- Les portes et fenêtres de l'école maternelle et de la salle de motricité ont été remplacées.

- Les radiateurs ont été changés dans la cantine et la garderie

- Le remplacement de la clôture de la cour de l'école a été réalisé

- La réfection de la toiture de la Mairie est terminée.

Tous ces travaux ont été exécutés pendant les vacances scolaires.

- Le bitume a été refait chemin Dovilliers et chemin de la Motte.

- L'aménagement du talus et les plantations au city stade sont terminés.



LA DEFENSE INCENDIE

- La pose d'une bâche de 120 m³ au lieudit le carrefour a été réalisée. Le remplissage a demandé 6 jours. Une clôture rigide, des lisses et poteaux en bois ont été posés pour protéger la citerne souple en cas de sortie de route d'un véhicule. Des brise-vue sont installés côté aire d'aspiration afin de dissimuler la citerne, une haie a été plantée.

- Aménagement d'un PEI (Point d'eau Incendie), route des Moulins et sur la Véronne.



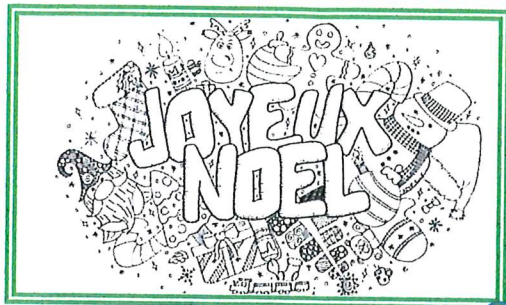
- Une citerne de 30m³ a été enterrée chemin de la Pérelle



LA BIBLIOTHEQUE ORGANISE UN CONCOURS DE DESSIN

ENFANTS A VOS CRAYONS !!!

Cette affichette a été distribuée aux écoliers



Du 1^{er} décembre au 18 décembre 2021

La bibliothèque de Campigny, vous propose de participer à un concours de dessin sur le thème de Noël.

Les dessins apportés seront affichés à la bibliothèque !!!!

Les 3 premiers gagnants se verront remettre un prix, ainsi que la diffusion de leur dessin dans le Campignois.

Ne pas oublier d'inscrire sur votre dessin le prénom et l'âge de l'enfant.

Les membres de la Bibliothèque vous remercient pour votre participation, et nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Jours et horaires d'ouverture : les lundis et vendredis de 16h15 à 17h15 (c'est fermé pendant les vacances scolaires).

Les mercredis de 14h00 à 17h00 (14h00 à 16h00 pendant les vacances scolaires).



ELECTIONS 2022

Les élections présidentielles auront lieu le 10 et le 24 avril 2022

Les élections législatives auront lieu le 12 et 19 juin 2022

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. La date du 31 décembre n'est donc plus impérative. La possibilité est donnée à tout citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne : avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'inscription en ligne généralisée : chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le [site service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Ce qui change à compter du 1^{er} janvier 2022

Un électeur inscrit dans une commune A pourra donner une procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

Téléprocédure sur « Maprocuration » : les fonctionnalités de la procédure sont enrichies.

Ouverture du secrétariat de Mairie

Au public sur rendez-vous

Le lundi : 14 h à 18 h
Le jeudi : 14 h à 19 h
Le vendredi : 9 h à 12 h

Coordonnées de la Mairie

Tél : 02.32.41.02.52

Fax : 02.32.41.22.64

Courriel :

Mairie.campigny27@orange.fr

Site internet : www.campigny27.fr

N° d'astreinte hors ouverture de mairie
06.37.90.35.71

LA COMMUNE MANQUE DE NOUNOUS !!!

Assistant(e) maternel(le), un métier passionnant et utile pour Campigny

Notre village a besoin de nouveaux(elles) assistant(es) maternel(les) pour compenser les départs à la retraite et répondre aux besoins des jeunes parents arrivant sur notre secteur.

Nos petits Campignois ont besoin d'être gardés dans leur commune.

Vous souhaitez vous occuper d'enfants, tout en travaillant chez vous, pourquoi ne pas devenir assistant(e) maternel(le) ?

Comment faire ?

Votre première démarche est de vous adresser au service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental de l'Eure qui vous guidera dans cette démarche :

Pôle de la PMI Tél. 02 32 32 51 85 pole-pmi@eure.f

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site du département <https://eureennormandie.fr> pour consulter le guide complet de la procédure d'agrément (<https://eureennormandie.fr/wp-content/uploads/2020/10/guide-de-l-agrement-pour-devenir-asmat-web-min.pdf>)

Il est notamment indiqué :

« Le dossier devra comprendre : le certificat médical, la copie de la pièce d'identité, la copie du justificatif de domicile, la copie des diplômes qui dispensent d'une partie de la formation obligatoire. Pour obtenir l'agrément, il est recommandé de participer à une réunion d'information au cours de laquelle sont présentés, les conditions d'attribution de l'agrément, les modalités d'exercice de la profession, le rôle et les responsabilités de l'assistante maternelle et les relations avec les parents employeurs ; A l'issue de la réunion d'information (RIPA) le formulaire officiel national de demande d'agrément est laissé à la disposition des participants. Il peut également être récupéré après la réunion, auprès de l'infirmière puéricultrice qui a animé la réunion ou auprès du secrétariat. Si le document est téléchargé : le dossier est retourné au candidat avec un courrier l'incitant à participer à la réunion d'information préalable à l'agrément (RIPA) et avec les coordonnées des secrétaires de cadre Unité Assistantes Maternelles. Il faudra ensuite renvoyer le formulaire daté, signé et complété à la PMI centrale en lettre recommandée avec accusé de réception. Si le dossier est incomplet il est retourné au candidat ».

Il vous est possible de vous adresser à la Mairie pour de plus amples renseignements